

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2016

Suite à une convocation du 13 mai 2016 les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 23 mai 2016 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

**Présents :** Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Bernard PLÉAU, Pierre BABINOT, Patrick MULLER, Dominique NOLLEZ, Patrick LACOUR, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Claude GENTY, Benoît BASSAC, Pascal DOYEN, Samuel PATÉ, Hélène MULLER.

**Absent :** Eric BOURGEOIS donne pouvoir à Benoît BASSAC.

**Secrétaire :** Valérie MAYEUX

**Public présent:** Dominique BARRAULT

## Ordre du Jour

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### 1. AVANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : PRESENTATION DE M. MAHOT DU CDHU

Présentation de l'avancement du PLU par Monsieur MAHOT au Conseil Municipal. Un questionnaire sera adressé à chaque conseiller pour leur permettre d'exprimer les projets et les enjeux qu'ils envisagent pour la commune. Le cabinet en fera la synthèse.

### 2. LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

Dans le cadre du legs Jacquier, la commune possède dorénavant une petite maison à Conflans sur Seine. Un jeune couple est intéressé. Le Maire suggère la location de ce bien pour un loyer mensuel de 320 €. Il propose également d'offrir aux nouveaux occupants 1 mois de loyer pour les légers travaux de réfection. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### 3. BAIL RURAL

Monsieur Mickaël MILLOT a résilié le bail du terrain qu'il louait à la commune et vendu son fonds à Monsieur Pierret fils qui est intéressé par la reprise de ce bail. Le Maire propose un loyer annuel de 180 € révisable chaque année suivant l'indice des fermages. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### 4. VOTE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Comme déjà annoncé, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne, le projet de fusion de la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais, de la Communauté de Communes des Portes de Champagne, et de la Communauté de Communes du Pays d'Anglure est envisagé.

Conformément à l'article 35 de la loi NOTRe, le Conseil Municipal doit délibérer afin de donner son avis sur ce projet. Le Conseil Municipal vote : 4 avis favorables, 8 abstentions, 3 avis défavorables.

### 5. SECURISATION DE LA TRAVERSE

Compte tenu de l'impossibilité d'obtenir, en 2016, voire en 2017, une subvention pour les travaux de sécurisation de la traverse, et de l'urgence de cet aménagement, le Maire suggère de commencer une partie des travaux sans aide de l'Etat. La seconde partie pourrait peut-être être subventionnée plus tard. L'ensemble du projet s'élèverait à environ 100 000 € (à confirmer). Le Conseil Municipal accepte le principe à l'unanimité.

## 6. AFFAIRES DIVERSES

- Plaques d'égout

Suite à la demande de Monsieur PLEAU, les plaques d'égout défectueuses seront réparées par la CCPA (demande faite le 21 avril 2016).

- Point sur la protection participation citoyenne

A ce jour, le Maire informe que 8 référents se sont inscrits.

- Table de pique-nique et bacs à fleurs

Le Maire rappelle que la table de pique-nique située à proximité du terrain de pétanque a été volée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité son remplacement.

Comme déjà évoqué, le Maire propose le remplacement des jardinières sur la place du village, par l'achat de 5 bacs en bois (type bac à oranger), plantés d'arbustes persistants qui éviteraient l'achat récurrent de fleurs. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Appartement de Romilly

L'appartement que nous possédons à Romilly sur Seine (objet du legs de Mme Jacquier) n'est toujours pas vendu par l'office notarial. Le Maire suggère de confier cette vente à des agences locales, afin d'accélérer le processus et d'éviter des frais de maintenance.

- SIMVU

Le SIMVU a réuni sa dernière assemblée générale le 17 mai. Le traitement des ordures ménagères deviendra la compétence du nouveau groupement de communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- Compteurs Linky ERDF

Le Maire, accompagné de Michel DOYEN, a assisté le 12 mai à une réunion ERDF. Les nouveaux compteurs « communicants » Linky ne seront pas installés dans notre commune avant 2020.

- EDF Salle des fêtes

Un premier bilan de la consommation électrique du nouveau système de chauffage de la salle des fêtes nous parvient. Entre avril 2015 et avril 2016, l'économie réalisée est d'environ 20 %.

- Dictionnaire des 6èmes

Le Maire demande de renouveler « l'opération dictionnaire » pour les élèves entrant en 6<sup>ème</sup>. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Canoé Kayak

Le service du PPRI avait demandé quelques modifications concernant le garage à bateaux du futur bâtiment de Canoé Kayak. Les nouvelles propositions de l'architecte ont été acceptées. Le permis de construire va pouvoir être demandé dans les meilleurs délais.

- Fouilles

Le dossier des fouilles concernant le terrain à bâtir route de Conflans a dû être modifié à la demande de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Une nouvelle version a été proposée. Nous attendons la réponse.

- Vente terrain de tennis

Le bornage de l'ancien terrain de tennis est à présent terminé. Un terrain à bâtir de 1 070 m<sup>2</sup> est désormais disponible sur cet espace.

Le Maire précise que le montant de la 1<sup>ère</sup> vente réalisée : appartement de Romilly ou ancien terrain de tennis, sera partiellement affecté aux travaux du secrétariat de mairie.

- Horaires aire de jeux

A la demande d'un riverain, nous devons définir des limites horaires pour l'utilisation de l'aire de jeux.  
Le Conseil Municipal décide : été (avril à septembre) 9h à 21h, hiver (octobre à mars) 10h à 18h.

## Tour de table

Valérie MAYEUX :

- L'Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de l'Aube, le 13 avril, a signalé pour 2015 un déficit en fonctionnement lié au fait qu'aucun frais de gestion n'ait été demandé aux communes : il en sera de même en 2016.  
Enfin, aucune section d'investissement n'est prévue du fait de l'incertitude sur l'avenir des syndicats.  
Les contrats avec les transporteurs courent jusqu'en 2019.
- L'Assemblée Générale de la CCPA le 26 avril dernier, au cours de laquelle furent :
  - listées les décisions prises en bureau,
  - présentés les comptes administratifs 2015 et prévisionnels 2016 (à noter que les taxes intercommunales restent inchangées),
  - passés en revue les projets d'investissements 2016, avec en première position notre bâtiment Canoé Kayak dont le budget de 310 00€ reste à réaliser

Eric BOURGEOIS (représenté par Benoît BASSAC) demande où en est la réparation des bancs de la plage.  
Benoît BASSAC reconnaît avoir oublié le sujet et propose de s'en occuper rapidement.

Eric BOURGEOIS demande qu'un grand écran soit installé dans la salle des fêtes pour la finale de l'Euro 2016. Le Maire propose d'étudier ce souhait mais il craint que cela entraîne des dépenses importantes.

Patrick LACOUR informe que les nouvelles portes de la salle du conseil seront installées le vendredi 27 mai à 8h.

Claude GENTY rappelle que les barrières du quai doivent être repeintes, Michel DOYEN lui précise que cela ne pourra être réalisé qu'après le nettoyage total de la berge.

Jean-Claude LACAUGIRAUD demande que les caniveaux de l'avenue des Tilleuls soient nettoyés pour la brocante.

Benoît BASSAC informe qu'il a assisté, à Anglure, à la commémoration du 8 mai 1945 en présence du Président du « Souvenir Français ».

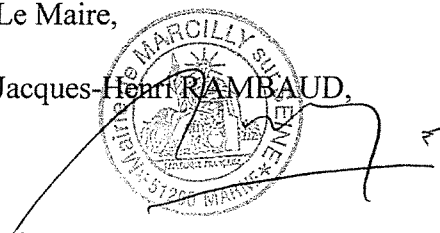
Samuel PATÉ demande s'il serait possible de faire installer un distributeur automatique de billet à l'agence postale. Le Maire lui indique que la tendance actuelle consiste d'avantage à en supprimer qu'à en créer.

Hélène MULLER demande quand la plage sera à nouveau praticable. Le Maire précise que, compte tenu de la météorologie, nous avons pris un peu de retard, mais que l'apport de sable nouveau est toujours prévu le plus rapidement possible.

La séance est levée à 23 h 30

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,



The image shows the official seal of the Commune de Marcilly-sur-Aube, which is circular and contains the text 'COMMUNE DE MARCILLY SUR AUBE' and '15200 MARCILLY SUR AUBE'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.